

Zeitschrift:	Revue de linguistique romane
Herausgeber:	Société de Linguistique Romane
Band:	48 (1984)
Heft:	189-190
Artikel:	Une allergie syntaxique en français : réflexions sur l'opposition lui/à lui
Autor:	Gaatone, David
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-399750

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE ALLERGIE SYNTAXIQUE EN FRANÇAIS RÉFLEXIONS SUR L'OPPOSITION *LUI/À LUI*

C'est une pratique courante dans les grammaires d'usage que de faire dériver les pronoms personnels ainsi que les pronoms dit « adverbiaux » (ou adverbes pronominaux), à savoir *en* et *y*, de groupes nominaux ou prépositionnels. Le choix des pronoms appropriés est en général déterminé conjointement par la fonction et la forme de ces groupes. En particulier, les notions, à la fois fonctionnelles et formelles, d'objet direct et indirect, jouent un rôle important dans la description syntaxique des pronoms personnels. Ainsi, par exemple, les pronoms, *le*, *la*, *les* se verront normalement attribuer pour source un groupe nominal défini (au sens large de ce terme, c'est-à-dire incluant aussi des infinitifs et des propositions entières), objet direct (ou attribut direct) d'un verbe. Les pronoms *lui*, *leur* seront, eux, dérivés d'un syntagme introduit par la préposition *à*, objet indirect (en général animé) d'un verbe. Cependant les pronoms personnels se différencient en outre par leur caractère clitique (conjoint) ou non-clitique (disjoint). C'est ainsi qu'à deux structures syntaxiques formellement identiques peuvent correspondre deux structures à substitution pronominale formellement différentes :

- 1 a. Henri a souri à Béatrice
- 1 b. Henri a pensé à Béatrice
- 2 a. Henri lui a souri
- 2 b. Henri a pensé à elle
- 3 a. *Henri a souri à elle
- 3 b. *Henri lui a pensé

Quels sont les facteurs qui conditionnent le choix d'un pronom clitique ou non pour un même verbe, voilà un problème qui a déjà été traité en détail dans de nombreuses études et auquel on ne s'attardera pas trop ici. Mais le cas particulier qu'illustrent les exemples ci-dessus, bien que fréquemment mentionné un peu partout, n'a donné lieu jusqu'ici, à ma connaissance, qu'à une étude détaillée par un chercheur américain (R. T. Dunbar, 1981). Les pages qui suivent ne visent à rien d'autre qu'à jeter un peu plus de lumière sur une question dont les

multiples aspects n'ont pas toujours été clairement perçus ou analysés à fond. Mais elles n'ont aucunement la prétention d'en proposer une solution définitive ni même essentiellement différente de celles qui ont été suggérées jusqu'à ce jour. En fait, il n'existe probablement pas de solution unique valable pour tous les cas de cette espèce.

Il est tout d'abord indispensable d'essayer de bien circonscrire le phénomène à analyser. Cela s'impose en effet d'autant plus dans ce cas précis que certains grammairiens (G. Gougenheim, 1962 : 156 ; M. Grevisse, 1980 : 539) traitent sous une même rubrique des exemples du type 1 b - 3 b et des phrases du type *je me fie à lui*, *je me joins à toi* (verbes pronominaux), *je te confie à lui*. Certes, dans toutes ces séquences, les pronoms clitiques correspondant à l'objet indirect en *à* sont exclus. Or, selon une optique fréquente dans les traités de syntaxe, quoique jamais explicite, le cas « normal » est le pronom clitique et tous les emplois des pronoms non-clitiques sont alors donnés en bloc comme cas particuliers. Le pronom non-clitique (quelquefois appelé aussi forme « forte » du pronom) est en quelque sorte considéré comme un succédané de l'autre⁽¹⁾. Il n'y a cependant a priori aucune raison d'adopter une telle procédure. On peut essayer de décrire les distributions des deux ensembles de pronoms sans accorder à aucun d'eux un statut plus fondamental qu'à l'autre. Dès lors, chaque emploi d'un pronom non-clitique doit être étudié en tant que tel. On ne peut confondre, par exemple, l'occurrence obligatoire d'un pronom non-clitique avec des verbes pronominaux (**je me lui fie*, **je me te joins*) avec les exemples 2 b, 3 b. Il y a en effet un seul pronom ici, mais deux là. Si, dans 3 b, seule une incompatibilité d'une quelconque espèce entre le verbe et *lui* peut être à la source de l'agrammaticalité de la phrase, il n'en est pas de même dans le cas des verbes pronominaux où l'agrammaticalité relève d'une incompatibilité extérieure au rapport verbe-pronom. On sait en effet qu'un verbe tel que *se présenter* est impossible dans les contextes **je me lui présente* et **je me te présente*, mais non dans *je le lui présente*. Autrement dit, l'agrammaticalité des deux premières séquences n'est pas due au verbe, mais à la présence conjointe de certains pronoms. Les pronoms clitiques compléments peuvent être répartis, selon une description assez généralement admise aujourd'hui, en trois séries. La première comporte les pronoms *me*, *te*, *se*,

(1) Typique de cette attitude est la formulation de V. Coopmans (1973 : 201) « Après certains verbes... on remplace les pronoms conjoints par les pronoms disjoints après à ».

nous, vous, dont la forme est neutre par rapport à l'opposition objet direct/objet indirect. La seconde comprend *le, la, les* et la troisième *lui, leur*. Les membres d'une même série s'excluent mutuellement, d'où **je me te présente*, les séries 1 et 3 sont incompatibles entre elles, d'où **je me lui présente*, les séries 2 et 3 sont combinables, d'où *je le lui présente*. Un verbe pronominal comporte toujours obligatoirement un des pronoms de la première série, les seuls à pouvoir être réfléchis, et donc exclut automatiquement *lui* et *leur*. Mais il s'agit, répétons-le, d'une incompatibilité générale entre pronoms des séries 1 et 3 et non d'un phénomène particulier aux verbes pronominaux⁽²⁾, comme le montre l'exemple **je te lui confie*.

Il faut également écarter de notre étude les cas où *à lui* complète un verbe se construisant ordinairement avec un pronom clitique, parce qu'il y est rendu nécessaire par une certaine structure syntaxique ou syntactico-sémantique. Il en est ainsi dans le cas de la coordination ou de la mise en relief contrastive :

Henri a souri à elle et à son amie
Henri a souri seulement à elle

On ne s'intéressera donc ici qu'aux occurrences de *à + pronom non-clitique* qu'aucune contrainte autre que leur rapport avec le verbe ne justifie.

Le problème est en fait celui d'une incompatibilité, d'une « allergie » en quelque sorte de diverses entités lexicales à l'égard de certains pronoms clitiques. Notons qu'il ne s'agit pas d'une allergie aux pronoms clitiques en tant que tels. En effet, comme il a déjà été observé (cf. en particulier C. Blanche-Benveniste, 1975 : 140), ces mêmes entités lexicales acceptent toutes *y*, particule clitique par excellence. Les pronoms exclus sont en principe tous les pronoms clitiques correspondant ou pouvant correspondre à une séquence *à SN*, où N est humain, c'est-à-dire ceux des séries 1 et 3 décrites plus haut. De là découle entre autres l'impossibilité de créer des verbes pronominaux à partir des verbes simples ayant cette propriété « bizarre » (cf. à ce sujet, D. Gaatone, 1975 : 204) :

Je me suis souri
*Je me suis pensé
J'ai pensé à moi(-même)

(2) Contrairement à *je le lui présente*, **je le lui fie* est agrammatical, mais cela est dû à l'inexistence du verbe simple *fier*.

J'appellerai, par commodité, tous ces pronoms des pronoms datifs et les expressions qui les refusent des expressions indativables, termes qui n'ont ici d'autre valeur que formelle. Il doit être clair qu'en dépit de certaines formulations qu'on relève ici et là dans les grammaires, ce sont les traits « datif » et « clitique » des pronoms qui importent ici et non leur position par rapport au verbe, ni leur caractère atone ou tonique (cf. notamment L. Waugh, 1977 : 171, qui oppose la préposition de *lui* dans *je lui parle* à sa postposition dans *je songe à lui*, et D. Willems, 1981 : 92, selon laquelle les verbes *penser*, *réfléchir*, *songer* n'admettent pas les pronoms personnels atones *me*, *te*, *lui*, *leur*). Un pronom clitique, en effet, peut être antéposé, mais aussi postposé au verbe (à l'impératif affirmatif) et donc atone ou tonique selon sa position (avec ou sans changement de forme sous l'accent). Une séquence à + pronom non-clitique n'est pas nécessairement postposée au verbe (*c'est à elle que je pense*).

La propriété d'indativabilité d'un certain nombre d'entités lexicales n'est en général pas notée aux entrées appropriées par les dictionnaires. Manifestement, cette propriété est considérée par les lexicographes comme relevant de la syntaxe. Les traités de syntaxe française mentionnent effectivement quelques verbes indatifiables au chapitre des pronoms personnels, mais, comme on l'a déjà signalé plus haut, les considèrent comme des cas exceptionnels n'infirmant en rien la règle générale selon laquelle les compléments de forme à SN doivent se réduire en un pronom clitique, *lui* pour un complément humain, *y* pour les autres. Par ailleurs, et peut-être en conséquence de cette attitude, il n'est donné nulle part de liste complète des verbes « exceptionnels ».

La décision d'attribuer à un phénomène linguistique le statut d'exception revient avant tout à le juger comme ne portant que sur un nombre insignifiant de cas. La formation d'un féminin sur le modèle *malin/maligne*, par exemple, est exceptionnelle parce qu'elle ne concerne que deux adjectifs, contrairement au modèle *fin/fine*. Peut-on en dire de même de l'indativabilité ? La réponse à cette question ne me paraît pas aller de soi. Elle mérite en tout cas une discussion plus approfondie. Il est vrai sans doute que, si l'on compare la totalité des verbes datifiables à la totalité des verbes indatifiables, en laissant bien entendu de côté tous les cas où *lui* est exclu par certaines structures syntaxiques, le second ensemble paraîtra peu important en regard du premier. Cela est dû surtout à la prise en considération de la grande classe des verbes à double transitivité (traditionnellement dits d'« attribution ») du type *dire* et *donner*, qui comporte à elle seule plusieurs

centaines d'éléments (cf. à ce sujet D. Couquaux, 1977 : 68) dont la plupart sont dativables. La classe des verbes indativables, en revanche, ne compte pas plus de quelques dizaines d'éléments. Mais précisément, il n'est pas évident qu'une telle comparaison soit justifiée. On pourrait en effet alléguer, par exemple, qu'entre ces verbes à double transitivité, à complément d'objet premier direct et complément d'objet second introduit par *à*, et tous les autres verbes à objet unique introduit par *à*, qu'ils soient dativables ou non, il existe une importante différence de comportement syntaxique en ce qui concerne les pronoms personnels. On sait que le complément indirect des premiers se pronominalise normalement en *lui*, même pour un non-animé⁽³⁾, alors que le complément non-animé des seconds ne peut avoir pour substitut que *y* :

On attribue à ce médicament des propriétés magiques

On lui attribue... *On y attribue...

Il a échappé au danger

Il y a échappé... *Il lui a échappé

On peut penser, en outre, que le complément d'objet second semble correspondre assez régulièrement au sens de « destinataire » du procès, ce qui n'est pas clairement le cas pour le sens du complément d'objet unique en *à* des verbes dativables. Avec ces derniers, la préposition *à* paraît plus fréquemment vide de sens (voir, par exemple, *obéir*, *ressembler*, *succéder*, etc.) et la distinction entre objet direct et indirect, purement formelle. Ce sont souvent d'ailleurs des verbes de cette classe qui voient varier au cours du temps la construction de leur complément d'objet (cf. M. Grevisse, 1980 : 186 ; A. Blinkenberg, 1960, passim).

Si l'on préfère dès lors ne vérifier la propriété de dativabilité que sur un ensemble de verbes admettant un objet unique humain introduit par *à*, la disparité quantitative entre les deux sous-ensembles ainsi obtenus est loin d'être impressionnante. Mais il s'agit en premier lieu de s'entendre sur le plus problématique de ces sous-ensembles, à savoir, celui des verbes excluant *lui*. On a déjà noté plus haut qu'aucune liste prétendant à l'exhaustivité n'est disponible dans les grammaires d'usage et les traités de syntaxe, lesquels se contentent de quelques illustrations du phénomène. R. T. Dunbar a donc sans doute raison d'écrire dans sa thèse (1981 : 9) qu'il est le premier à avoir essayé d'établir une telle

(3) Il existe sans doute de nombreuses fluctuations dans ce domaine (cf. A. Blinkenberg, 1960). D'autre part, l'opposition *lui/y* pour des compléments non-animés reste possible dans certains cas et peut servir à exprimer une opposition de sens (cf. B. Barnes, 1980).

liste. Celle-ci compte 36 verbes et locutions verbales, auxquels l'auteur suggère qu'on pourrait ajouter 14 autres verbes pris dans les tables de M. Gross, en tout donc 50 verbes. Remarquons cependant que la liste originale de Dunbar comporte aussi plusieurs verbes à double transitivité, tels que *accoutumer*, *attirer*, *comparer*, *habituer*, *intéresser*, *tirer*, *unir* et quelques autres qui n'admettent pas de complément humain, tels que *aspirer*, *obtempérer*, *réfléchir*, etc. Je suggérerai donc la liste suivante⁽⁴⁾ : *aboutir*, *accéder*, *accourir*, *adhérer*, *aller*, *en appeler*, (*en*) *arriver*, *coller*, *courir*, *croire*, *être*⁽⁵⁾, *goûter*, *marcher*, *parvenir*, *passer*⁽⁶⁾, *penser*, *recourir*, *en référer*, *renoncer*, *en rester*, *rêver*, *songer*, *tenir*, *toucher*, *veiller*, *venir*, *revenir*, *voler*. Il faut encore y ajouter quelques locutions verbales : *avoir accès*, *avoir affaire*, *avoir recours*, *avoir trait*, *avoir rapport*⁽⁷⁾, *faire allusion*, *faire appel*, *faire attention*, *faire référence*, *prendre garde*, *prendre goût*, *prendre intérêt*. Il peut être utile de mentionner encore quelques verbes et locutions verbales avec lesquels un complément d'objet humain ne paraît pas tout à fait exclu, bien que peu probable : *boire*⁽⁸⁾, *prétendre*⁽⁹⁾, *avoir droit*⁽¹⁰⁾, *retourner*. Il n'est pas impossible que la liste puisse être encore allongée si l'on tient compte d'éventuelles personnifications. C. Blanche-Benveniste (1975 : 184) remarque ainsi qu'en personnifiant *remédier*, on verrait ce verbe se construire avec *à lui*. Mais même si l'on ne prend en considération que les cas les plus clairs, et en laissant provisoirement de côté les verbes indatitables à double transitivité⁽¹¹⁾, on atteint un total d'une quarantaine d'expressions. C'est aussi à peu de chose près, le nombre des verbes simples datitables, auxquels il faut cependant ajouter encore autant de locutions verbales⁽¹²⁾. On voit en tout cas

(4) Il est entendu que les unités de cette liste n'en font partie que pour certains de leurs sens, comme on le verra plus loin.

(5) Dans *je suis à vous, ce livre est à moi*.

(6) Dans *passons à lui maintenant*.

(7) Dans *rien dans ce texte qui ait trait/rapport à moi*.

(8) Dans, par exemple, *je bois à vous* (cf. J. Damourette et E. Pichon, 1940, T. III : 282).

(9) Dans *prétendre à une femme*, noté comme vieux par le Robert.

(10) Proposé dans D. Couquaux (1977 : 68).

(11) On verra plus loin que certains de ces verbes sont sémantiquement apparentés à des verbes indatitables à objet unique. Notons que leur nombre s'élève à quelque trente verbes ; ce qui est peu par rapport au nombre total des verbes à double transitivité, mais beaucoup plus que ce qui semble ressortir des listes de Dunbar et Couquaux.

(12) La plupart composées de *faire* + nom, combinaison qui semble très productive (sur les locutions verbales « figées », cf. D. Gaatone, 1981).

que les dimensions respectives des deux classes ne justifient pas, pour les verbes indatifiables, un statut d'exception. Notons au passage que les deux catégories de verbes existent déjà en ancien français, à quelques différences de détails près (cf. L. Foulet, 1930 : III et R. Dunbar, 1981 : 132).

Il n'est cependant pas évident que ce problème de dativabilité ne touche que les verbes et locutions verbales. Il existe quelques adjectifs à complément prépositionnel en *à* qui paraissent sujets eux aussi à cette étrange allergie envers le pronom clitique *lui* ; R. Kayne, par exemple, oppose *Jean lui est semblable* à **Jean lui est pareil* (1976 : 146). Pour certains informants, ces deux adjectifs sont également incompatibles avec *lui*. L. Picabia (1978 : 65) signale les trois adjectifs *allergique*, *sensible* et *réfractaire*, comme admettant un complément humain (*Jean est allergique à Paul*) non pronominalisable en *lui* (**Jean lui est allergique*). On pourrait encore y ajouter *attentif*, figurant avec les mêmes propriétés dans la table 1 du même ouvrage (p. 114), bien qu'un complément humain paraisse ici difficilement acceptable. Un cas particulier est celui de l'adjectif *indifférent* qui admet tant le pronom clitique que le pronom non-clitique mais avec opposition entre ce qu'on pourrait appeler un sens objectif et un sens subjectif.

Brigitte ne m'aime pas ; je lui suis indifférent
Brigitte ne m'intéresse pas ; je suis indifférent à elle (13)

On peut enfin mentionner aussi l'adjectif *relatif à*, bien qu'il ne soit sans doute pas très fréquent avec un complément humain. Notons que cet adjectif est apparenté par le sens à *avoir trait*, *avoir rapport*, locutions indatifiables :

?Toutes ces discussions sont relatives à lui
*Toutes ces discussions lui sont relatives.

Si l'on veut bien admettre que le nombre des expressions indatifiables n'est pas aussi négligeable qu'on aurait pu l'imaginer, on est naturellement amené à se demander s'il existe une régularité sous-jacente à ce phénomène. Dans la recherche d'un commun dénominateur à toutes ces expressions, l'hypothèse qui se présente sans doute le plus aisément

(13) Le Robert note que *être indifférent à quelqu'un* est ambigu, le sens le plus fréquent étant cependant « qu'on n'est de sa part l'objet d'aucun intérêt ». L'ambiguité disparaît avec le pronom clitique *lui*, où seul ce sens est possible. Le Robert ne donne pas d'exemple avec *à lui*. Mais cette construction n'est peut-être pas très usitée et la langue préférerait sans doute :

Brigitte ne m'intéresse pas, elle m'est indifférente.

à l'esprit est celle d'un trait sémantique, d'un sème qui se retrouverait dans leur sémème et qui les opposerait systématiquement à toutes les expressions (verbes, locutions verbales, adjectifs) se construisant avec des pronoms datifs clitiques. Qu'il y ait en tout cas un rapport entre le sens d'une expression et sa syntaxe par rapport au pronomatif (voir, par exemple, L. Waugh, 1977 : 171, qui pense que ce phénomène est lié aux traits sémantiques distinctifs des verbes concernés), c'est là une hypothèse que l'on peut étayer d'au moins deux arguments. Le premier est qu'une même expression, adopte une syntaxe différente selon le sens qu'elle revêt dans tel ou tel contexte. Autrement dit, la dativabilité ou l'indativalité ne sont pas des propriétés attachées à une certaine forme, mais bien à une forme associée à un sens donné. Ce fait, assez fréquemment noté par divers chercheurs peut être illustré par de nombreux exemples, dont voici quelques-uns :

Un homme est venu à moi

Une idée m'est venue

Les deux constructions correspondent ici, comme dans beaucoup des exemples suivants, aux sens concret (ou propre) et figuré de *venir*. Alors que *à moi* représente en somme un véritable complément de lieu, aboutissement de l'action concrète de *venir*, *me* désigne plutôt la personne affectée par le procès. Notons que ce dernier sens n'est pas nécessairement lié à la présence d'un sujet non-animé :

... Il fallait bien nourrir sa famille, un fils leur était encore venu en 1805.

Aragon, *La semaine sainte*, Gallimard, 1958 : 320

F. Brunot (1965 : 325) ainsi que K. Sandfeld (1965 : 81) opposent de la même façon deux emplois de *revenir* (¹⁴) :

Je reviens à vous dans un instant

Je te reviens (dit par un soldat à sa femme)

Autres exemples :

Je suis arrivé à lui

Un malheur m'est arrivé

Il nous arrive des convives

K. Sandfeld (*ibid.*)

(¹⁴) Parmi beaucoup d'autres emplois. Notons, par exemple, que avec le sens de « convenir, plaire », *revenir* se construit, comme ces deux verbes, avec un pronom conjoint : *Sa tête ne me revient pas*. En revanche, au sens de « reprendre un sujet » et aussi de « reprendre conscience », c'est le pronom disjoint qui s'impose : *Je reviendrai à lui dans les pages qui suivent ; il est revenu à lui* (après un malaise).

Je suis allé à lui
 Cette robe ne lui va pas
 Ne touchez pas à lui
 Touchez-lui la tête

Le second argument, c'est qu'il n'est pas rare que des verbes ou locutions verbales de même sens ou de sens apparenté présentent un comportement identique par rapport au pronom. Un tel fait s'expliquerait mal dans l'hypothèse où les expressions indatitives ne sont rien d'autre qu'une liste de cas exceptionnels. Ainsi, *résister* et *tenir tête* sont tous deux dativables, mais *penser*, *songer*, *rêver* ne le sont pas ; *aller* (au sens de « convenir »), *convenir*, *seoir* se construisent avec un pronom clitique, mais *recourir*, *avoir recours*, *faire appel*, *en appeler*, avec un pronom non-clitique ; il en est de même pour *manquer*, *faire défaut* face à *faire attention* et *prendre garde*, ainsi que pour *nuire*, *faire (du) mal*, *faire (du) tort* face à *avoir trait*, *avoir rapport*.

R. Kayne a suggéré (1976 : 146) que l'opposition entre nos deux classes de verbes pourrait avantageusement être localisée au niveau de la préposition *à* plutôt qu'à celui du verbe *lui-même*. Autrement dit, plutôt que de marquer toute une série de verbes, locutions verbales et adjectifs, comme exceptionnels par rapport à la clitisation du pronom, on considérerait comme homonymes le *à* précédant les compléments dativables et le *à* introduisant les compléments non-dativables. Ce dernier serait en somme de la même espèce que d'autres prépositions telles que *contre*, *pour*, *avec*, etc., qui ne peuvent pas se combiner avec les pronoms suivants pour donner un pronom clitique. Cette solution, remarque Kayne, a, entre autres avantages, celui d'expliquer qu'un même verbe puisse se construire avec l'un ou l'autre pronom, tout en gardant le même sens, à condition qu'on ait affaire à un *à* différent, c'est-à-dire à une différente sorte de complément, comme dans les exemples suivants :

*Elle lui a couru
 Elle a couru à lui
 Les insectes lui couraient sur les jambes

Ce fait s'expliquerait mal en revanche si l'on se contentait de marquer le verbe *courir* comme incompatible avec *lui*. La question qui se pose reste, bien entendu, s'il est possible d'associer à cette différence entre les deux *à*, un contenu sémantique quelconque. Rappelons que dès le roman, la préposition *ad* assume une double fonction : introduction d'un régime indirect et détermination de lieu (W. Meyer-Lübke, 1974 : 415). F. Diez (1973 : 114) signale ce double rôle de *ad* dès le plus ancien bas-latín.

L'idée de deux prépositions à homonymes paraît extrêmement séduisante à la lumière des exemples donnés plus haut de deux constructions différentes pour un verbe avec des sens différents. En effet, alors qu'on pourrait, grossièrement, décrire le à des compléments réductibles à *lui* comme désignant le destinataire, le bénéficiaire du procès (mais voir plus loin pour des cas où cela n'est pas valable), l'autre à paraît systématiquement associé, comme il a souvent été remarqué, à des verbes de mouvement (*aller, venir, courir, arriver, etc.*). Il y marque donc clairement le locatif (cf. aussi Kr. Sandfeld, 1965 : 81, G. Gougenheim, 1962 : 156, Kr. Nyrop, 1930 : 224, R. Dunbar, 1981 : 59). La plupart de ces verbes sont, ou sont aussi, des verbes intransitifs, et la préposition n'est pas automatiquement conditionnée par le verbe. Elle est en principe commutable avec d'autres prépositions locatives, telles que *vers, dans, sur, etc.* Les compléments de ces verbes peuvent être considérés comme des compléments circonstanciels, plutôt que comme des compléments d'objet, malgré les difficultés bien connues que suscite quelquefois cette distinction. Par ailleurs, il existe peut-être un rapport entre le caractère spécifique de ce à et son comportement particulier à l'égard de la conjonction de subordination *que*. On sait en effet que certains verbes à complément en à perdent facultativement leur préposition quand ce complément est une subordonnée conjonctive :

- Je consens à son départ
- Je consens qu'il parte
- *Je consens à qu'il parte
- Je consens à ce qu'il parte

D'autres, en revanche, conservent obligatoirement leur préposition dans tous les contextes. Personne, à ma connaissance, n'a proposé jusqu'à ce jour, d'explication de ce fait. Quoi qu'il en soit, la préposition locative à (de même d'ailleurs que de d'origine) est manifestement de celles qui sont réfractaires à la suppression. Dans la liste des verbes se construisant avec à ce que, donnée par M. Grevisse (1980 : 1247), figurent les quelques rares verbes de mouvement qui admettent une complétive, à savoir *aboutir, arriver, parvenir, venir*. Certes, les compléments introduits par à locatif admettent la suppression de la préposition dans le cas d'une substitution par *y*. Mais c'est que *y*, précisément, reste, dans l'une de ses fonctions, un adverbe de lieu, auquel cas il correspond à un certain sens du complément remplacé et non pas nécessairement à un syntagme introduit par à.

Une fois reconnu le caractère locatif de la préposition à, et donc du complément qu'elle introduit, avec quelques verbes de mouvement

indatifiables, on est amené à reconnaître un phénomène de même nature avec un certain nombre de verbes qu'on avait d'abord exclus de l'inventaire des verbes indatifiables parce qu'à double transitivité. Ces verbes permettent de mettre en parallèle des compléments pronominaux clitiques et non-clitiques, correspondant respectivement aux sens complément « d'intérêt » et complément de lieu. On peut mentionner ici un exemple de C. Blanche-Benveniste (1975 : 208) (15) :

Je les lui attire (les ennus)
Je les attire à lui (les amis)

ou encore (avec, éventuellement, des sens très différents des verbes) :

Je vais lui appeler un médecin
Je vais appeler à lui tous ses partisans
Je le lui ai rappelé
Je l'ai rappelé à moi
Je le lui renvoie (le manuscrit à l'auteur)
Je le renvoie à lui (le critique à l'auteur)

Les différences de comportement à l'égard du pronom, de deux verbes, en apparence proches par leur sens, illustrent bien cette opposition sémantique :

Je mène quelqu'un à lui
*Je lui mène quelqu'un
J'amène quelqu'un à lui
Je lui amène quelqu'un

Dans *mener*, l'idée de direction fait partie intégrante du sens, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour *amener*. À ces quelques verbes, on peut encore ajouter *convoquer* (proche de *appeler*), *conduire*, *envoyer*, *tirer* (*tirer les couvertures à soi*). Peut-être faut-il encore mentionner des verbes qui, sans impliquer de mouvement, demandent un complément locatif, tels que *attacher*, *atteler*, *coller* (transitif), *enchaîner*.

Tout ce qui précède doit nous mener à voir dans *à lui* la réalisation pronomiale d'un complément de lieu, ne se différenciant de *y* que par le trait « humain » du complément. Si l'accent est mis sur la valeur de la préposition plutôt que sur le sens du verbe, dont il est seulement exigé qu'il ne soit pas incompatible avec un complément locatif, cette solution peut s'étendre également à des verbes tels que *en rester*, *coller* (intransitif), *adhérer* et même à *goûter à*, *toucher à*, *en référer à*. Il faut d'ailleurs supposer que tout verbe, non inclus dans notre liste, mais

(15) Le même exemple est proposé aussi dans M. Gross (1975 : 169).

acceptant une expansion locative de cette espèce, se construirait également avec *à lui* si le « lieu » était humain. D'autres verbes de mouvement, tels que, par exemple, *monter*, *descendre*, *grimper*, *ramper*, *courir*, etc., viendraient alors se joindre à la liste des indatitables. La difficulté réside dans le fait que ces verbes n'admettent pas, ou n'admettent pas facilement, la préposition *à* devant une expansion humaine.

Il va de soi, me semble-t-il, que, en termes de synchronie, l'explication basée sur le sens locatif de *à*, ne peut être étendue sans généralisation abusive, à la totalité des expressions indatitables. Les expansions en *à* des verbes *penser*, *renoncer*, *tenir*⁽¹⁶⁾, *faire allusion*, etc., n'ont rien d'un complément de lieu. Autrement dit, il n'est pas possible, quoi qu'on fasse, de trouver un sème commun à tous les verbes indatitables ou à tous les compléments humains en *à* indatitables. Ce fait est sans doute à l'origine du malaise que l'étude de ce problème a régulièrement suscité. Mais une telle situation n'a en réalité rien d'exceptionnel dans la langue. S'il y a homonymie de *à*, on peut penser que cette homonymie ne se limite pas nécessairement à deux sens. Ainsi, le *à* introduisant l'expansion des verbes d'« activité mentale » *penser*⁽¹⁷⁾, *rêver*, *songer*, est peut-être à mi-chemin⁽¹⁸⁾ entre la préposition « vide »⁽¹⁹⁾, automatiquement régie par un verbe et la préposition indépendante, sémantiquement chargée, du complément circonstanciel d'un verbe intransitif. Dans ce dernier cas, elle aurait pour paraphrase approximative *sur*, *au sujet de*, et introduirait, comme ces prépositions, un complément de

(16) *Tenir* se construit avec un complément pronominal disjoint aussi bien dans le sens de « être attaché » (*nous tenons beaucoup à elle*) que dans le sens de « dépendre » (*il tient à lui de changer de conduite*).

(17) Ce verbe fait figure un peu partout de représentant d'un sous-groupe considéré comme l'un des plus importants, sinon le plus important, des verbes indatitables (cf. Kr. Nyrop, 1930 : 225 ; R. Dunbar, 1981 : 59 ; V. Coopmans, 1973 : 201 ; D. Willems, 1981 : 92 ; Le Grand Larousse de la Langue Française, à l'article *personnel*) et est même souvent donné en exemple unique de la classe tout entière. Il est sans doute, étant donné sa fréquence, le verbe qui vient le plus aisément à l'esprit pour illustrer l'allergie à *lui*. Mais à y regarder de près, son importance est toute relative ; on ne voit guère en effet d'autres verbes que *songer* et *rêver* auxquels il pourrait servir d'hypéronyme.

(18) Sur les changements de transitivité et la limite floue entre complément circonstanciel et objet indirect, cf. A. Blinkenberg (1965 : 51).

(19) Pour R. Dunbar (1981 : 65), le *à* de *penser* est une simple marque casuelle (case marker).

thème ou de propos (cf. E. Spang-Hanssen, 1963 : 163). Mais il est vrai qu'il n'est pas facile de distinguer par des critères infaillibles ces deux sortes d'expansion (cf. à ce sujet G. Moignet, 1982 : 225).

On a déjà noté plus haut qu'on pouvait encore déceler parmi les expressions indatifiables d'autres petites familles de sens (*faire attention/prendre garde* ; *avoir trait/avoir rapport/être relatif à* ; *recourir/avoir recours/faire appel/en appeler*). Il ne paraît pas possible de relier tous ces groupes entre eux par un trait sémantique commun. Quelques-unes de ces expressions sont isolées, en particulier *renoncer*, *avoir affaire*, *faire allusion* et les quelques adjectifs indatifiables déjà mentionnés auparavant.

Il faut donc, semble-t-il, se résigner à ce que la séquence *à + pronom non-clitique* soit dérivée de sources multiples dépendant du sens du complément ou de celui de l'expression régissante ou des deux à la fois. Mais il est important de bien voir qu'il en est, en fait, de même pour les pronoms datifs clitiques. Sans doute ces derniers correspondent-ils dans une grande partie des cas, peut-être même dans la majorité des cas, à une expansion de forme *à SN* ou *pour SN* (où N désigne un être humain). Mais il n'y a pas de correspondance formelle de cette sorte pour le pronom de datif éthique, comme dans la phrase :

Il y a des cas où un secret *vous* étouffe son homme
in Kr. Sandfeld (1965 : 54)

*Un secret étouffe son homme à quelqu'un

Ni non plus pour ce que G. et R. Le Bidois (1968 : 141) appellent le pronom « explétif d'intérêt personnel » et qu'ils considèrent comme distinct du précédent :

Tu vas... *me* quitter cette vie d'oisif
*Tu vas quitter à quelqu'un...

On sait que ces emplois des pronoms datifs sont en fait indépendants de la transitivité du verbe.

Il est vrai que le sens le plus fréquent des pronoms datifs est celui de « destinataire, bénéficiaire » ou tout ce qu'on range assez commodément sous la rubrique d'« objet d'intérêt ». Mais ce n'est certainement pas le sens unique. Toute une série de rapports de symétrie ou d'asymétrie temporelle, spatiale ou autre⁽²⁰⁾, se trouvent exprimés par des

(20) B. Barnes (1980 : 287, note 3) parle à ce propos de verbes « relationnels ». Le complément en *à y sert*, selon elle, de point de référence pour la détermination du lieu.

compléments en à dativables. C'est par exemple le cas de verbes tels que *succéder*, *survivre*, *préexister* (21), *faire face*, *ressembler*, *correspondre*, *équivaloir* ou d'adjectifs comme *inférieur*, *supérieur*, *antérieur*, *postérieur*, *intérieur*, *extérieur*, *contigu*, *consécutif*, *préalable*, *conforme*, *commun*, dont beaucoup sont d'anciens comparatifs (cf. E. Spang-Hanssen, 1963 : 139). C'est encore un autre sens que l'on peut déceler dans des constructions (22) du type :

... cette indifférence que vous supposez à la nature... Je vous
sens plus d'indulgence que d'intérêt pour vos vieux amis.
... ce geste que nous allions lui voir si souvent...

On peut néanmoins essayer de caractériser, au moins négativement, les expressions indativables par rapport, précisément, au sens « objet d'intérêt » de la majorité des emplois de *lui*. Autrement dit, les séquences à *lui* de ces expressions désignent plutôt des êtres non « affectés » par le procès, comme ils le sont ailleurs. Cette opposition explique assez bien les constructions parallèles vues plus haut. Le complément en à dans *un homme est venu à moi* n'est pas affecté par le procès comme il l'est dans *une idée m'est venue*. On retrouve sans peine la même différence entre les expansions de *sourire*, *parler*, *plaire*, etc., et celles de *renoncer*, *penser*, *rêver*, etc. Il peut être intéressant de mentionner ici un exemple curieux de J. Damourette et D. Pichon (1940 : T. 6 : 258) :

Alès... n'est pas une villégiature à l'œil. Il semble qu'une atmosphère de grisaille lui descende de ces hautes garrigues lépreuses...

Lui marque ici, d'après les auteurs, la façon dont la ville d'Alès est intéressée par l'atmosphère. Mais il reste que la non-pertinence de la notion d'intérêt pour les expressions indativables ne permet pas, à elle seule, de prévoir le trait syntaxique d'indativalité.

Il faut encore faire état d'une autre hypothèse, suggérée plutôt que nettement formulée, dans quelques travaux, et qui met l'accent sur le caractère animé ou non-animé du complément. Pour C. Blanche-Benveniste, par exemple, *obéir*, dativable, privilégie l'animé, alors que

(21) Remarquons en passant que *survivre* et *préexister* se construisent avec un objet indirect (en latin, les verbes exprimant des rapports de cette espèce entraînaient déjà un datif, cf. A. Ernout, 1959 : 64), alors que les verbes simples correspondants sont intransitifs. On a là une belle illustration de l'influence du sens sur la syntaxe.

(22) Pour de nombreux exemples, cf. A. Blinkenberg (1960 : 255) et une étude récente de N. Ruwet (1982).

renoncer, indativable, privilégie l'inanimé (1975 : 140), ce qui se reflète dans le fait que tous les verbes en *à lui* acceptent *y* (23), l'inverse n'étant pas vrai. Cette observation est certainement valable pour tous les cas où on a pu voir dans *à lui* un complément circonstanciel de lieu et sans doute pour quelques autres expressions, telles que *goûter*, *boire*, *prendre goût*, etc. Elle renforcerait l'idée, déjà évoquée plus haut à propos de l'emploi locatif de *à*, que *à lui* serait l'équivalent de *y* pour un complément animé. Elle s'applique plus difficilement néanmoins à des expressions comme *faire appel*, *recourir*, *penser* (24), *renoncer*, *tenir*, etc. Par ailleurs, L. Picabia (1978 : 65) a noté que les compléments humains des adjectifs indatitables *allergique*, *sensible*, *réfractaire*, semblent plutôt être des emplois métonymiques. Autrement dit, *Jean est allergique à Paul* correspondrait à *Jean est allergique à la présence de Paul*. Il est clair, en tout cas, que ces adjectifs paraissent plus « normaux » avec un complément non-animé.

On voit, en conclusion, qu'il n'est pas possible de décrire le phénomène de la non-cliticisation de séquences à SN d'une façon simple, c'est-à-dire unifiée, pas plus qu'il n'est possible, de le traiter, ou plutôt d'en traiter tous les cas, en termes d'exception. Le cas des emplois locatifs de *à* gagnerait à être détaché du reste. Il n'est pas vraiment lié à une liste d'expressions, mais bien à un sens spécifique du complément. Parmi les cas restants, on peut certes reconnaître quelques petites familles sémantiques, mais ne comportant chacune qu'un nombre insignifiant d'éléments et quelques cas isolés pour lesquels aucune justification synchronique ne paraît plus disponible. Comme toujours dans la langue, si l'on tient à rester près des faits, on découvre des micro-systèmes à structure assez lâche et traînant avec eux de nombreux cas particuliers.

Tel-Aviv.

David GAATONE

-
- (23) Une exception notable est celle de *être* au sens de « appartenir », qui ne paraît admettre qu'une expansion humaine. Ce verbe est d'ailleurs problématique aussi par son allergie à *lui*. *Appartenir*, en effet, auquel il est apparenté par le sens, se construit avec un pronom clitique et accepte aussi une expansion non humaine et donc *y* (cf. aussi à ce sujet Ch. Leclère, 1978 : 70 et R. Kayne, 1976 : 155).
 - (24) Ch. Leclère (1978 : 70) remarque que l'objet de la pensée n'est pas clairement humain, mais ajoute que cette notion est floue et qu'il serait difficile de l'appliquer à un exemple tel que *Paul a affaire à Marie*, *Paul a affaire à elle*.

BIBLIOGRAPHIE

- BARNES, B. K.
1980 « The notion of dative in linguistic theory and the grammar of French », *Linguisticae Investigationes*, IV-2, pp. 245-292.
- BLANCHE-BENVENISTE, C.
1975 *Recherches en vue d'une théorie de la grammaire française. Essai d'application à la syntaxe des pronoms*. Paris, Champion.
1978 « A propos des traits sémantiques utilisés en syntaxe : critique du trait +/— humain ». *Cahiers de Linguistique*, 8, pp. 1-15.
- BLINKENBERG, A.
1960 *Le problème de la transitivité en français moderne*. Copenhague, Munksgaard.
- BRUNOT, F.
1965 *La Pensée et la Langue*, 3^e éd., Paris, Masson.
- COOPMANS, V.
1973 *Grammaire française*, Anvers, De Sikkel S.A.
- COUQUAUX, D.
1977 « Une règle de réanalyse en français », *Recherches linguistiques* (Paris-Vincennes), 4, pp. 32-74.
- DAMOURETTE, J., PINCHON, E.
1911-1940 *Des Mots à la Pensée. Essai de Grammaire de la Langue Française*, Paris, D'Artrey.
- DIEZ, F.
1973 *Grammaire des Langues romanes*, T. 3, 3^e éd., Genève, Slatkine Reprints.
- DUNBAR, R. T.
1981 *The obligatory use of the preposition A plus disjunctive pronoun after certain verbs in French*, Ph. D. University of Illinois at Urbana, Champaign.
- ERNOUT, T.
1959 *Syntaxe latine*, 2^e éd., Paris, Klincksieck.
- FOULET, L.
1930 *Petite syntaxe de l'Ancien Français*, 3^e éd., Paris, Champion.
- GAATONE, D.
1975 « Réflexions sur les verbes pronominaux réfléchis et réciproques », *Folia Linguistica*, VIII-1, pp. 199-222.
1981 « Les locutions verbales : pour quoi faire ? », *Revue Romane*, XVI-4, pp. 49-73.

- GOUGENHEIM, G.
1962 *Système grammatical de la langue française*, Paris, D'Artrey.
- GREVISSE, M.
1980 *Le bon usage*, 11^e éd., Gembloux, Duculot.
- GROSS, M.
1968 *Grammaire transformationnelle du français : syntaxe du verbe*, Paris, Larousse.
- KAYNE, R. S.
1975 *French Syntax : The transformational cycle*, Cambridge, M.I.T. Press.
- LE BIDOIS, G. et R.
1968 *Syntaxe du Français Moderne*, 2^e éd., T. 1, Paris, Picard.
- LECLERE, CH.
1976 « Datif syntaxique et datif éthique », Chevalier, J.-Cl. et Gross, M. éds., *Méthodes en grammaire française*, pp. 73-95, Paris, Klincksieck.
1978 « Sur une classe de verbes datifs », *Langue française*, 39, pp. 66-75.
- MEYER-LÜBKE, W.
1974 *Grammaire des Langues Romanes*. V.III. *Syntaxe*, Genève, Slatkine Reprints.
- MOIGNET, G.
1981 *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.
- NYROP, KR.
1899-1930 *Grammaire historique de la Langue française*, T. 5, Paris, Picard.
- PICABIA, L.
1978 *Les constructions adjectivales en français : systématique transformationnelle*, Paris-Genève, Droz.
- PINCHON, J.
1972 *Les pronoms adverbiaux en et y*, Genève, Droz.
- RUWET, N.
1982 « The « epistemic dative » construction in French and its relevance to some current problems in generative grammar » (manuscrit).
- SANDFELD, KR.
1965 *Syntaxe du Français contemporain*, T. 1, 2^e éd., Paris, Champion.
- SPANG-HANSEN, E.
1963 *Les prépositions incolores du français moderne*, Copenhague, G.E.C. Gads Forlag.
- TOGEBY, K.
1982 *Grammaire française*, V.1. *Le Nom*, Copenhague, Akademisk Forlag.

— WAUGH, L. R.

1977 *A semantic Analysis of Word order. Position of the Adjective in French.*
Leiden, E. J. Brill.

— WILLEMS, D.

1981 *Syntaxe, Lexicologie et Sémantique. Les Constructions verbales.* Université de Gand.